



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL 2023

APPEL DE CANDIDATURES

Le Prix Leadership municipal est remis à une municipalité ou à une MRC membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la mise en oeuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. Il souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu. Il peut s'agir de projets à caractère culturel, social ou économique.

Les projets soumis doivent déjà être mis en oeuvre ou réalisés à plus de 50 % au 1^{er} juillet 2023. Sont admissibles les candidatures des municipalités et des MRC membres ayant fait parvenir leur dossier de candidature par courriel au plus tard le lundi 7 août 2023.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

1 CRITÈRES DE BASE

- 1.1 Vision d'avenir de la communauté
- 1.2 Sens de l'innovation et créativité de la population
- 1.3 Mobilisation de la population, des partenaires et des organismes du milieu
- 1.4 Participation des jeunes, apport des femmes ou des nouveaux arrivants
- 1.5 Revitalisation de la communauté
- 1.6 Mise en valeur du capital humain disponible dans la communauté
- 1.7 Mise en réseau des promoteurs et des acteurs locaux

2 CRITÈRES ADDITIONNELS

Avoir l'un des critères suivants :

- Installation des jeunes et des familles sur une base durable
- Amélioration de l'offre de services publics et privés et du cadre de vie de la population
- Potentiel de développement économique et de création d'emplois
- Soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif
- Acquisition du savoir et développement de compétences ou de qualifications



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Vous pouvez annexer
à cette mise en
candidature tous les
documents que vous
jugez pertinents.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL 2023

MUNICIPALITÉ / MRC

Nom de la
municipalité
ou de la MRC :

Nom du
responsable
du projet :

Courriel
du responsable
du projet :

PROJET

Description du projet :

Degrés de réalisation :

RÉALISÉ EN TOTALITÉ

Depuis le :

RÉALISÉ EN PARTIE

Pourcentage de réalisation :

_____ %

1. CRITÈRES DE BASE

1.1 LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS LE CADRE D'UNE VISION D'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ?

1.2 LE PROJET MISE-T-IL SUR LE SENS DE L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ DE LA POPULATION?

1.3 LE PROJET FAIT-IL APPEL À LA MOBILISATION DE LA POPULATION, DES PARTENAIRES ET DES ORGANISMES DU MILIEU?

1.4 LE PROJET SUSCITE-T-IL LA PARTICIPATION DES JEUNES, L'APPORT DES FEMMES OU DES NOUVEAUX ARRIVANTS?

1. CRITÈRES DE BASE (SUITE)

1.5 LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION DE LA COMMUNAUTÉ?

1.6 LE PROJET MET-IL EN VALEUR LE CAPITAL HUMAIN DISPONIBLE DANS LA COMMUNAUTÉ?

1.7 LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À LA MISE EN RÉSEAU DES PROMOTEURS
ET DES ACTEURS LOCAUX?

2. CRITÈRES ADDITIONNELS

DÉVELOPPEZ UN DE CES CRITÈRES :

- Le projet facilite-t-il l'installation des jeunes et des familles sur une base durable?
- Le projet améliore-t-il l'offre de services publics et privés et le cadre de vie de la population?
- Le projet mise-t-il sur le potentiel de développement économique et de création d'emplois?
- Le projet contribue-t-il au soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif?
- Le projet intensifie-t-il l'acquisition du savoir et le développement de compétences ou de qualifications?

PRIX

LEADERSHIP MUNICIPAL 2023

Faites parvenir votre formulaire
de mise en candidature

PAR COURRIEL :
communications@fqm.ca



Date limite de réception des candidatures : le lundi 7 août 2023.